



## Cumul auto entreprise et Vacances

Par **Nuchkah**, le **29/08/2023** à **18:22**

Bonjour,

Je suis auto entrepreneur dans la fabrication de bijoux.

Puis je effectuer des vacances en tant qu'aide soignante en parallèle ? Au niveau des taxes comment cela se passe?

Ai je plutôt intérêt d'être en CDD plutôt qu'en vacataire ?

Pouvez vous m'aiguiller svp

Merci par avance

Par **P.M.**, le **29/08/2023** à **18:57**

Bonjour,

CDD c'est plutôt sous contrat de droit privé et vacation dans la Fonction Publique...

A priori tant qu'il ne s'agit pas si vous avez la formation adéquate, c'est possible...

Vous devez déclarer les revenus de chaque activité...